

Examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Nous avisons les intéressés que les examens institués par l'Alliance auront lieu à la **fin de novembre**; ils auront lieu dans plusieurs villes, et *les candidats seront convoqués* dans les localités les plus rapprochées de leur domicile.

Tous ceux et toutes celles qui désirent se soumettre à cet examen doivent en faire la demande au soussigné, et lui adresser un *curriculum vitae*, une pièce contenant les indications d'état-civil, les certificats obtenus précédemment et qui permettent de juger si les candidats ont rempli exactement les conditions d'admission à l'examen. Le prix d'inscription est de fr. 30 pour les Suisses, de fr. 45 pour les étrangers.

Berne (Schwanengasse 9), 15 septembre 1922.

Le président de la Commission des examens,
D^r C. ISCHER.

Jeunesse et Croix-Rouge

Le numéro d'août de la *Revue mensuelle de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* publie un article intéressant sur les *Croix-Rouges de la jeunesse* et leur organisation dans différents pays.

Bien que ces « sections cadettes » soient pour ainsi dire inconnues en Suisse où nous ne savons que Genève qui cherche à en créer une, et où ces organisations ne semblent guère rencontrer qu'une bienveillante indifférence, nous voudrions leur consacrer quelques lignes. Elles y ont d'autant plus droit, nous semble-t-il, que dans bien des pays neufs c'est par ces Croix-Rouges de la jeunesse que les Croix-Rouges nationales peuvent préparer leur propre avenir.

En mars 1922, le Conseil général de la Ligue des Croix-Rouges recommandait aux sociétés nationales de s'efforcer d'enrôler des écoliers dans la Croix-Rouge de la jeunesse, en adaptant l'organisation de cette dernière aux systèmes scolaires des divers pays. Cette recommandation propose que chaque groupement, chaque sec-

tion cadette, prévoie dans ses statuts un article de la teneur suivante :

« La Croix-Rouge de la jeunesse de . . . est organisée en vue d'inculquer aux enfants l'idéal de paix de la Croix-Rouge, de les habituer à prendre soin de leur santé, de les exercer à comprendre les devoirs de la solidarité humaine et civique, enfin de développer chez eux le sens et la pratique de l'entraide envers la jeunesse de leur pays et de toutes les nations. »

Dès avant la guerre, il existait déjà des associations scolaires qui avaient entrepris diverses œuvres de charité en faveur de l'enfance, mais c'est bien la grande guerre qui a déclenché le mouvement des Croix-Rouges de la jeunesse. En 1914 c'est la Croix-Rouge du Canada qui eut l'idée d'enrôler des enfants pour préparer du matériel destiné à la santé physique et morale des troupes. En Italie, la Croix-Rouge entreprit de grouper les écoliers comme membres auxiliaires qui avaient à verser — par classes — des contribu-